# Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier paragraphe du Règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable.

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements respectent les pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est. un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :**Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset Balanced

Identifiant d'entité juridique : 549300R4FDYZZ8HUD175

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?		
Oui	Non	
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :%	Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de% d'investissements durables	
dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	
dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE ayant un objectif social	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social:%	Il a promu des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables	



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été réalisées ?

Le compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers ses investissements dans des fonds ayant obtenu le label français ISR ou des fonds ayant un label équivalent en Europe.

Au cours de la période de référence, une proportion de 92.44 % du compartiment (hors trésorerie) était investie dans des fonds ayant le label ISR ou des fonds disposant d'un label équivalent en Europe. L'indicateur est une moyenne des instantanés mensuels sur l'ensemble de la période.

Le label ISR (investissement socialement responsable) français est une reconnaissance externe pour l'identification de fonds d'investissement responsables. Créé et soutenu par le Ministère des finances français, l'objectif du label est de renforcer la visibilité des produits ESG parmi les investisseurs en France et en Europe.

Le label exige de nombreux critères, notamment la surveillance d'ICP extra-financiers concrets dans les domaines environnementaux, sociaux, des droits de l'homme et de la gouvernance. Les fonds doivent également démontrer qu'ils offrent une amélioration considérable de leur profil ESG, comparés à un indice de référence ESG qui reflète leur stratégie d'investissement. Cette amélioration considérable peut être obtenue par l'exclusion de 20% de l'indice de référence ESG initial, ou par une note ESG moyenne nettement meilleure.

Après l'audit initial par une organisation tierce, un fonds peut conserver le label pour une durée de trois ans (avec un contrôle annuel).

Quel

Quelles performances ont affiché les indicateurs de durabilité ?

Le compartiment a utilisé le pourcentage des investissements réalisés dans des fonds dotés du label ISR comme indicateur de durabilité.

Conformément à l'engagement précontractuel du compartiment, cet indicateur était supérieur à 90% (hors trésorerie).

... et par rapport aux périodes antérieures ?

Un comparatif des performances des indicateurs de durabilité du compartiment par rapport aux périodes précédentes sera disponible à compter de la prochaine période sous revue.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier avait partiellement réalisés, et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable

#### Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales

environnementales ou social promues par le produit financier sont atteintes.

Les principales incidences

négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ?

Description détaillée :

Non applicable

La taxinomie de l'UE définit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne doivent pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE, qui s'accompagne de critères de l'UE spécifiques.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents du produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la portion restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également se conformer au principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Dans quelle mesure ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'incidence négative des compartiments a été traitée en limitant l'exposition globale aux fonds ne prenant pas en considération les PAI, à travers leur stratégie d'investissement labellisé (label ISR ou label ESG équivalent).

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » et à la politique en matière d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers Luxembourg disponibles sur le site Internet de Swiss Life Asset Managers Luxembourg, qui définissent le processus mis en œuvre pour tenir compte des PAI (https://lu.swisslife- am.com/en/home/responsible-investment/sustainability-related-disclosures.html).



#### Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

La liste inclut les 15 principales positions en portefeuille au cours de la période. Cette liste repose sur les positions moyennes en portefeuille à la fin de chaque mois de l'exercice financier. La colonne de droite montre le pourcentage que chaque position représentait, en moyenne et à la fin de ces mois.

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Swiss Life Fund (F) Money Market	Fonds	17.28%	Zone euro DEMA (global)
Swiss Life Funds (Lux) Equity ESG Global Protect	Fonds	10.93%	Monde (global)
Swiss Life Funds (Lux) Equity USA	Fonds	9.36%	États-Unis
Swiss Life Funds (F) Bond 6M	Fonds	6.77%	Europe (global)
Lyxor MSCI Europe ESG Leaders DR UCITS ETF	Fonds	6.33%	Europe (global)
Swiss Life Funds (Lux) Equity Global	Fonds	5.63%	Monde (global)
Swiss Life Funds (Lux) Equity Global High Dividend	Fonds	5.37%	Monde (global)
Swiss Life Funds (Lux) Equity ESG Euro Zone	Fonds	5.02%	Europe (global)
Swiss Life Funds (Lux) Equity ESG Global Minimum Volatility	Fonds	4.82%	Monde (global)
Swiss Life Funds (LUX) Income Equity ESG Euro Zone	Fonds	4.38%	Europe (global)
Swiss Life Funds (F) Equity Euro Zone Minimum Volatility	Fonds	3.85%	Europe (global)
Swiss Life Funds (Lux) Bond ESG Global Corporates	Fonds	3.56%	Monde (global)
Swiss Life Funds (Lux) Bond Global High Yield	Fonds	2.90%	Monde (global)
Swiss Life Funds (F) Equity Europe Minimum Volatility	Fonds	2.33%	Europe (global)

La liste inclut les investissements qui constituent la proportion la plus importante d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



#### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

85.64 % du compartiment était aligné sur les caractéristiques E/S (N° 1).

La catégorie « Autres » (N° 2) incluait les investissements réalisés dans des fonds non labellisés, des produits dérivés utilisés par le portefeuille à des fins de couverture et des positions de trésorerie ou équivalents de trésorerie pour garantir la liquidité du compartiment. Ces investissements n'ont pas été évalués par rapport aux critères ESG, y compris par rapport aux garanties environnementales ou sociales minimales telles que définies en vertu du Règlement SFDR.

Fonds

1.47%

Europe (global)



Quelle était l'allocation d'actifs ?

Pareto SICAV - Pareto Nordic Corporate Bond

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements réalisés dans des actifs spécifiques.



La catégorie N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie  $N^{\circ}$  2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques ont été réalisés les investissements ?

Secteur	Sous-secteur	% des actifs	Pondération du sous-secteur
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE		27.09%	
	64 - Activités de services financiers, hors assurance et caisses de retraite		22.55%
	66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance		2.12%
	65 - Assurance, réassurance et caisses de retraite, hors sécurité sociale obligatoire		2.42%
D - DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ		3.27%	
	35 - Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		3.27%
L - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES		1.21%	
	68 - Activités immobilières		1.21%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE		21.89%	
	28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.		2.00%
	27 - Fabrication d'équipements électriques		1.16%
	20 - Fabrication de substances et produits chimiques		2.12%
	11 - Fabrication de boissons		1.43%
	21 - Fabrication de produits et préparations pharmaceutiques		3.89%
	29 - Fabrication de véhicules automobiles, remorques et semi-remorques		0.79%
	22 - Fabrication de produits en caoutchouc et plastique		0.51%
	30 - Fabrication d'autres équipements de transport		0.63%
	26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		4.20%
	10 - Fabrication de produits alimentaires		1.34%
	23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques		0.43%
	17 - Fabrication de papier et d'articles en papier		0.65%
	14 - Confection		0.66%
	19 - Fabrication de coke et produits pétroliers raffinés		0.80%
	15 - Fabrication de produits en cuir et analogues		0.35%
	32 - Autres produits manufacturiers		0.30%
	25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		0.10%

% des actifs Pondération du

Secteur

Secteur	Sous-secteur	% des actifs	Pondéra sous-se
	16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie		0.05%
	12 - Fabrication de produits à base de tabac		0.18%
	24 - Fabrication de métaux de base		0.27%
	18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements		0.01%
	13 - Fabrication de textiles		0.01%
	33 - Réparation et installation de machines et d'équipements		0.00%
	31 - Fabrication de meubles		0.00%
F - CONSTRUCTION		0.97%	
	42 - Génie civil		0.67%
	43 - Travaux de construction spécialisés		0.04%
	41 - Construction de bâtiments		0.26%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN		1.19%	
	77 - Activités de location et location-bail		0.82%
	79 - Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes		0.09%
	82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises		0.17%
	78 - Activités liées à l'emploi		0.02%
	80 - Enquêtes et sécurité		0.06%
	81 - Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager		0.02%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION		7.20%	
	58 - Activités d'édition		2.47%
	61 - Télécommunications		1.83%
	62 - Programmation, conseil et autres activités informatiques		1.37%
	63 - Activités de services d'information		1.26%
	59 - Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale		0.17%
	60 - Activités de programmation et de diffusion		0.09%
H - TRANSPORT ET ENTREPOSAGE		1.51%	
	49 - Transport terrestre et transport par conduites		0.67%
	53 - Activités de poste et de messagerie		0.19%
	52 - Entreposage et activités de soutien au transport		0.33%
	51 - Transports aériens		0.12%
	50 - Transports par eau		0.21%
I - ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT ET RESTAURATION		0.17%	
	55 - Hébergement		0.04%
	56 - Activités de services de restauration et débits de boissons		0.12%
G - COMMERCE DE GROS ET DÉTAIL ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES		4.26%	
	47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles		3.41%
	46 - Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles		0.76%
	45 - Commerce de gros et de détail et réparation d'automobiles et de motocycles		0.09%

Sous-secteur

Secteur	Sous-secteur	% des actifs	Pondération du sous-secteur
E - DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION		0.33%	
	37 - Assainissement		0.19%
	36 - Captage, traitement et distribution d'eau		0.03%
	38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération		0.12%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES		2.04%	
	70 - Activités de sièges sociaux ; conseil de gestion		0.62%
	73 - Publicité et études de marché		0.36%
	71 - Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques		0.27%
	69 - Activités juridiques et comptables		0.18%
	72 - Recherche-développement scientifique		0.54%
	75 - Activités vétérinaires		0.06%
	74 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques		0.00%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES		1.13%	
	6 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel		0.76%
	9 - Services de soutien aux industries extractives		0.13%
	7 - Extraction de minerais métalliques		0.21%
	8 - Autres industries extractives		0.02%
	5 - Extraction de houille et de lignite		0.01%
Q - SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE		0.35%	
	86 - Activités pour la santé humaine		0.34%
	87 - Activités de soins résidentiels		0.00%
	88 - Action sociale sans hébergement		0.00%
R - ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES		0.06%	
	93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs		0.03%
	92 - Organisation de jeux de hasard et d'argent		0.03%
	90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle		0.03%
S - AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES		0.01%	
	96 - Autres services personnels		0.01%
	95 - Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques		0.00%
P - ENSEIGNEMENT		0.01%	
LINSEIGNEIMENT	85 - Enseignement	0.0170	0.01%
A - AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET		0.01%	
PÊCHE			
	1 - Culture et production animale, chasse et services annexes		0.00%
	3 - Pêche et aquaculture		0.01%
O - ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE		0.21%	
	84 - Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire		0.21%
Autres		27.10%	

En outre, le tableau ci-dessous montre la part des investissements réalisés dans des sociétés directement liées aux ressources fossiles (charbon non métallurgique, pétrole, gaz), soit parce qu'elles détiennent des réserves fossiles, soit parce qu'elles tirent des revenus de telles ressources. Le degré d'exposition de chaque société aux ressources fossiles (réserves ou chiffre d'affaires) n'est pas pris en compte et peut être limité. Cette liste repose sur les positions moyennes en portefeuille à la fin de chaque trimestre de l'exercice financier.

Part du portefeuille investie directement 7.17% dans des sociétés liées aux ressources fossiles

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la Taxinomie de l'UE?

Non applicable

	nancier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont la Taxinomie de l'UE¹ ?
Oui:	
Dans le	z fossile  Dans l'énergie nucléaire
Non	Dans i energie nucleaire

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE (voir note explicative à gauche en marge). L'intégralité des critères relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines. 1. Alignement sur la Taxinomie des investissements y 2. Alignement sur la Taxinomie des investissements hors compris obligations souveraines\* obligations souveraines? Chiffre Chiffre d'affaires d'affaires 100% 100% CapEx 100% CapEx 100% OpEx OpEx 100% 100% Non-alignés sur la taxinomie Non-alignés sur la taxinomie Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile Alignés sur la taxinomie : nucléaire Alignés sur la taxinomie : nucléaire Alignés sur la Taxinomie (pas de gaz ni de nucléaire) Alignés sur la Taxinomie (pas de gaz ni de nucléaire) Ce graphique représente 100% du total des investissements. \* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines. Quelle était la part d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Comment se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de références antérieures ?

Non applicable

Aux fins d'observer la Taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile incluent des limites aux émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif

environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobre en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage du :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires
- d'investissements; des dépenses d'investissement

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte, par exemple; et

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires d'investissements.



sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental visés par le Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la part des investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels investissements étaient inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements incluaient les investissements réalisés dans des fonds non labellisés, des produits dérivés utilisés par le portefeuille à des fins de couverture et des positions de trésorerie ou équivalents de trésorerie pour garantir la liquidité du compartiment. Ces investissements n'ont pas été évalués par rapport aux critères ESG, y compris par rapport aux garanties environnementales ou sociales minimales telles que définies en vertu du Règlement SFDR.



Quelles mesures ont-elles été prises pour réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des procédures de contrôle internes visant à garantir la conformité aux caractéristiques environnementales et sociales ont été mises en œuvre par plusieurs services : gestion du portefeuille, risques, audit interne. Ces deux derniers services sont indépendants et rendent des comptes à un supérieur hiérarchique qui est membre du conseil d'administration du groupe Swiss Life et n'a aucune fonction de gestion opérationnelle. L'indépendance de ces services garantit l'impartialité des vérifications réalisées.



Les procédures de contrôle internes visant à se conformer aux éléments contraignants tels que décrits dans le document précontractuel ont impliqué les vérifications suivantes :

- Vérifications avant transaction reposant sur nos systèmes internes de conformité et de gestion du portefeuille
- · Surveillance continue des éléments contraignants dans le cadre des vérifications quotidiennes de la conformité des investissements

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



Non applicable

Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport aux indicateurs de durabilité pour déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport à l'indice du marché général ?

Non applicable

#### Un indice de référence est un indice qui sert à mesurer si le produit financier réalise les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.